



Ville
MANSLE-LES-FONTAINES

Envoyé en préfecture le 28/08/2026

Reçu en préfecture le 28/08/2026

Publié le 28/08/2026

ID : 016-200099455-20260824-DE2026_08_004-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANSLE-LES-FONTAINES

Séance du lundi 24 août 2026

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Christian CROIZARD.

Nombre de membres en exercice : 23

Membres présents : 21 Christian CROIZARD, Nathanaël CHADOUTEAU, Jonathan CHARRIAUD, Marie-Danièle THURU, Marie-Claude LEMAIRE, Didier BEAULIEU, Pascal LABRUNIE, Lyonel SEGEARD, Christian BARBANCHON, Sylvie HERRMAN, Gaëtan BERREHOUC, Eric GOURDON, Martine LANDIER, Héloïse FELIX, Jean-Christophe BORDAS, Anne PELLISSIER, Pascal MERLE, Marie FRANCESCONI, Jimmy HENTRY, Helena RIFFAUD, Matthieu ARVENNE

Absents représentés : 1 Renée ZAJAC représentée par Jonathan CHARRIAUD

Absents et Excusés : 1 Bérangère ROQUET

Membres votants : 22

Date de la convocation : 20/08/2026

Secrétaire de séance : Jonathan CHARRIAUD

Délibération dûment publiée sur www.manslelesfontaines.fr en vertu du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

DE2026_08_004

PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs au 07/09/2026

Création de postes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Charente,

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du recrutement d'un nouvel agent et plus particulièrement d'un policier municipal du fait de la création d'un service de police municipale, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs :

1. en créant le poste suivant :
2. un poste de Brigadier-chef principal à temps complet.

Entendu cet exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création du poste précité et de modifier le tableau des effectifs du personnel de la commune comme présenté en Annexe 1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES,

- **APPROUVE** la création du poste précité,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel de la commune au 01/09/2026 comme annexé à la présente.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026

Reçu en préfecture le 28/08/2026

Publié le 28/08/2026

ID : 016-200099455-20260824-DE2026_08_004-DE

SLO

Pour copie conforme,

Le Maire de Mansle-les-Fontaines,

Christian CROIZARD

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**



Tableau des effectifs du personnel au 07/09/2026

Tableau des effectifs du personnel au 07/09/2026					Postes vacants		Postes occupés	
Réf. Délib.	Grades	Cat.	Heures hebdo	Fonctions	Depuis le ou à partir du	Motif	Depuis le ou à partir du	Temps de travail
	1 – Filière Administrative							
29/06/2020	Attaché territorial	A	35h		01/11/2024	Mutation		
31/08/2015	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35h	Secrétaire générale	-	-	01/11/2015	100%
12/02/2025	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35h	GRH	-	-	28/12/2025	100%
12/02/2018	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35h	Agent d'accueil / Officier État Civil	-	-	01/10/2021	100%
19/07/2011	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35h	Assistant Comptable			01/09/2025	90%
02/10/2023	Adjoint administratif	C	35h	Accompagnateur socioprofessionnel (ASP) principal Chantier d'Insertion	-	-	01/01/2024	100%
12/02/2025	Adjoint administratif	C	35h	ASP adjoint Chantier d'Insertion + Chargé de communication	-	-	01/07/2025	100%
20/04/2026	Adjoint administratif	C	32h	Agent d'accueil - CNI/Passeports			01/05/2026	TNC : 32h
	2 – Filière Technique							
12/02/2025	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35h	Responsable Services Techniques	-	-	01/05/2025	100%
21/11/2022	Agent de maîtrise	C	35h	ASVP/Responsable Bâtiment	-	-	01/12/2022	100%
21/02/2024	Agent de maîtrise	C	35h	Responsable Service Entretien Locaux	-	-	01/05/2025	100%
12/02/2025	Agent de maîtrise	C	35h	Responsable Cantine scolaire	-	-	01/05/2025	100%
- 29/06/2020 - 21/02/2024 - 21/02/2024 - 21/02/2024	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35h	- Agent de Voirie - Responsable Équipe Voirie - Responsable Équipements Sportifs - ATSEM	- - - - 01/04/2025	- - - - Retraite	-01/11/2020 -01/09/2025 -01/04/2024	-100% -100% -100%
- 12/02/2018	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	-35h	- Responsable Bâtiment	-01/12/2022	-Prom. interne		
- 31/08/2015 - 25/04/2002 - 24/02/2020	Adjoint technique	C	-35h -35h -35h -30h -35h -03h	- ATSEM - Responsable-Adjoint Bâtiment - Responsable-Adjoint Esp. Verts - Ouvrier d'entretien Espaces Verts - Ouvrier polyvalent - Agent d'entretien des locaux	- - - - -01/10/2025 -01/09/2025	- - - - -Mutation -Retraite	-01/01/2022 -01/06/2002 -01/05/2020 -01/05/2021	-100% -100% -100% -TNC : 30h

-			-35h	- Ouvrier d'entretien Espaces Verts	-	-	-01/05/2025	-100%
08/03/2021								
-								
07/05/2019								
-								
26/10/2018								
-								
12/02/2025								

Tableau des effectifs du personnel au 07/09/2026

					Postes vacants		Postes occupés	
Réf. Délib.	Grades	Cat.	Heures hebdo	Fonctions	Depuis le ou à partir du	Motif	Depuis le ou à partir du	Temps de travail
	3 – Filière Culturelle							
08/03/2021	Adjoint du patrimoine	C	35h	Responsable Médiathèque	-	-	15/03/2021	50%
	4 – Filière Sociale							
26/09/2022	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	35h	Référent ATSEM	-	-	01/11/2022	100%
15/05/2017	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	35h	Référent ATSEM	01/11/2022	Av. de grade		
	5 – Filière Sécurité							
24/08/2026	Brigadier chef principal	C	35h	Policier Municipal			07/09/2026	100%